

Edito

Dans une vingtaine de jour nous allons quitter notre quiétude pour retrouver l'affluence des amateurs de sports nature. Pour y faire face nous allons reconduire l'organisation de l'année dernière.

En reprenant l'arrêté municipal de 2021, nous allons réserver, la place du village pour les structures professionnelles.

Leurs clients seront dirigés vers le serre pour y garer leur véhicule.

Si nous y ajoutons le sourire et la serviabilité du personnel communal, nous devrions franchir pas mal d'obstacles.

La seule crainte que nous ayons aujourd'hui a trait à l'état de la pluviométrie sur notre territoire qui, combinée à une chaleur excessive et au vent, affectent grandement nos réserves d'eau.

Malgré des prévisions médicales défavorables mais heureusement largement minoritaires, quoique vous fassiez cet été, profitez de cette liberté retrouvée.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni ce vendredi 10 juin 2022, au foyer rural.

Cette dernière séance avant l'été a permis au Conseil municipal d'aborder et traiter bon nombre de dossiers :

- Ratifier avec le Département de la Lozère, la 3^{ème} génération des Contrats Territoriaux (2022 – 2025). Le Département va contribuer à nous permettre d'agrandir le garage communal et créer sur le serre un lieu de stockage (4 box) pour y entreposer les matériaux utilisés couramment.

Le financement de cette opération étant acquis (Etat + Département), nous allons pouvoir lancer les différentes étapes qui devraient nous conduire à la réalisation de l'agrandissement au printemps 2023.

- Plusieurs dossiers de bornage réalisés par le Cabinet Fagge, ont été présentés au Conseil :

① *Bornage du chemin rural faisant la liaison entre le VC n°5 et l'ancienne route de Meyrueis au Pampidou.* Le Conseil a validé le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites (Dossier N°22-17) accompagné du plan de bornage pour les fonds cadastrés Section A Chemin rural.

② *Alignement de la Voirie Communale N°6 au niveau du temple.* Le plan cadastral de ce secteur ne faisant apparaître aucune construction en appendice entre le temple et la maison d'en face, le Conseil avait souhaité clarifié la situation en regard des éléments existants tels qu'un escalier et un trottoir. Le bornage du Cabinet FAGGE tient compte des appendices bâtis. Ne voulant pas prendre de décision hâtive, le Conseil a renvoyé à la prochaine séance sa délibération sur ce dossier.



Point de situation sur les travaux

► **Assainissement de la Ruche et de la Salle hors sac :** les travaux ont été effectués par le Société SB, l'assainissement est opérationnel, le périmètre de protection de l'équipement a été réalisé conjointement par l'employé de la Com Com et l'agent technique de la commune. Nous avons profité de cette nouvelle installation pour y raccorder les toilettes et eaux usées du foyer.

► **Mise en conformité des compteurs du bâtiment communal :** L'entreprise Engelvin mandatée par Enedis a réalisé les travaux en plusieurs étapes qui se traduisent par l'implantation d'un disjoncteur dans chacun des 2 appartements et les compteurs électriques déplacés hors du bâtiment communal.

③ *Echange de terrain entre la commune de Rousses et Monsieur Jonathan MEYNADIER.* A l'ébauche du projet d'agrandissement du garage communal, il avait été convenu au sein du Conseil que la solution la plus efficace consistée à effectuer une excavation dans la falaise, sur un terrain appartenant à Jonathan Meynadier. Il avait été convenu qu'au terme des travaux une opération de bornage serait effectuée pour échanger les terrains entre les 2 propriétaires. Le Conseil a validé l'échange proposé.

④ *Alignement de la voirie communale n°4 du Serre au-dessus du garage communal :* Ce dernier bornage a permis de formaliser l'alignement de la VC n°4. les dernières années, la commune a eu recours à l'emprunt à trois reprises. Nous allons décortiquer chaque opération, pour bien identifier l'objectif et l'incidence sur les finances municipales.

- Tarifs 2023 du transport Tapoul : Le Conseil a décidé des tarifs suivants :
Trajet aller-retour
→ Ticket encaissé sur place = 4,50 €
→ Facturation mensuelle = 3,75 €.
- Le Conseil a désigné Claude GRELLIER comme délégué titulaire et Evodie HERAIL comme suppléante auprès de l'ASA du Tapoul.

Modalité de publicité des actes pour la commune de Rousses

Le décret et l'ordonnance du 7 octobre 2021 réforment les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales à compter du 1^{er} juillet 2022.

- ▶ Plus de compte-rendu des séances du Conseil municipal
- ▶ Dans les 8 jours suivants le Conseil publication de la liste des délibérations examinées en séance
- ▶ Le Procès-Verbal est arrêté au commencement de la séance suivante et après sa signature par le Maire et le Secrétaire de séance, il doit être publié.
- ▶ Concernant la publication, le Conseil a retenu la forme électronique sur le site de la commune.

- Le Conseil a validé le recrutement d'un CDD saisonnier, titulaire du permis D, pour une durée de 2 mois (juillet et août), afin de renforcer le transport Tapoul et se conformer à la réglementation sur les temps de conduite.

- Afin d'étendre la protection de nos salariés, il a été décidé de ratifier la proposition du CDG48 en ratifiant « *la Convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes* »

- Nous avons renouvelé notre adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Leur mission de conseil s'exerce en amont de la maîtrise d'œuvre, tant en direction des collectivités territoriales qu'auprès des habitants. Une permanence est ouverte tous les mardis sur Florac, vous trouverez de plus amples renseignements sur leur site : www.caue-lozere.fr

- Enfin, le Conseil a décidé de prendre un arrêté pour limiter 10 véhicules le stationnement des camping-cars et vans le soir sur le serre.
Cet arrêté sera valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022.



Point de situation sur les travaux (suite)

- ▶ **La création d'une rampe d'accessibilité pour le temple de Rousses :** Les travaux de terrassement permettant d'élargir de la voie, La réfection de la canalisation de l'eau pluviale, La réalisation des murs de soutènements avec leur aspect pierre sèche et joint creusé sont terminés.

Dans la semaine, le béton balayé ocre devrait être coulé. L'entreprise procédera au nettoyage du chantier, et achèvera sa mission par la réfection du goudronnage par un revêtement bi couche.

Cet été la réalisation du garde-corps réglementaire d'un linéaire de 35 mètres sera entrepris, pour être terminé fin août.

- **Petit rappel : A partir du 3 juillet jusqu'au 2 septembre, la Mairie ne sera ouverte que le MERCREDI.**

Si vous avez besoin d'une signature certifiée ou de déposer un dossier d'urbanisme... vous pourrez contacter le Maire au 06 88 56 75 79 qui conviendra avec vous d'un rendez-vous pour vous recevoir.